

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

2018

7 mars 2018 | Médiathèque du Valais à Sion

Président            Joseph Cordonier  
Présents            21 selon liste de présence  
Excusés             24 bureaux affiliés et VIP

---

L'assemblée est précédée par la conférence de Frederic Favre, Conseiller d'État au sujet des jeux Olympiques 2016 en Valais.

Après 3 tentatives d'organisation de JO avortés (1976-2002 et 2006), le dossier actuel peut être considéré comme mûr, en se basant justement sur les expériences précédentes.

Les JO devraient logiquement revenir en Europe ; ce n'est pas le gigantisme des jeux d'été, mais on attend 2,5 mis de spectateurs à travers le monde (et c'est là l'enjeu principal) à travers 180 de retransmission télévisée.

Pourquoi les JO ?

- Promotion du sport : dépassement de soi, culture de l'esprit d'équipe, école de vie pour les jeunes qui seront peut-être les champions de demain.

- Dynamiser : créer une émulation autour du sport, développer pour le canton - Polycom réseau radio pour la police, développer la technologie 5G, réaliser le contournement de Sierre. Autres retombées : rénovation des hôtels, restaurants par les privés, viser l'objectif "une destination, Le Valais". Fédérer le canton et la Suisse, promouvoir le Valais comme leader du plus grand événement que la Suisse peut organiser.

- Mettre en valeur le Valais. Se faire connaître au niveau mondial.

Les JO se veulent de taille humaine.

Le budget prévu est de 2 mia. Le budget n'est pas déficitaire de manière marquée. Les dépassements se manifestent au niveau des infrastructures sportives et non sportives. Or le Valais n'a pas besoin de construire (pas de village olympique proprement-dit de prévu).

Sur ce, l'assemblée applaudit et remercie le conférencier et passe à l'assemblée générale.

## Assemblée Générale ordinaire de l'AVMC

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée par e-mail. Comme mentionné dans la convocation, le PV de l'assemblée générale 2017 a été publié sur le site de l'AVMC. Une modification de l'ordre du jour émanant du comité est proposée au point n°2. Aucune autre modification de l'ordre du jour n'a été reçue par le Comité.

### 1. Propos de bienvenue, contrôle des présences

Le président ouvre officiellement la séance accueillant les personnes présentes et les remerciant d'avoir pris du temps pour se consacrer à l'AVMC. Il salue la présence des personnes suivantes :

Anne-Marie Sauthier	Vice-Présidente du Grand Conseil
Vincent Pellissier	Chef du service de la mobilité, territoire et environnement
M Hubert Gattlen	Directeur de l'UCOVA
M Martin Hutter	OCRN Brigue

Mme Sauthier salue l'assemblée et transmet les salutations du Grand Conseil.

M Pellissier salue également l'assemblée de la part du service de la mobilité. Il encourage les membres de défendre la qualité de leurs prestations et de revaloriser nos métiers, en payant valablement nos partenaires.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le comité propose une modification chronologique des points mis à l'ordre du jour.

1. Propos de bienvenue, contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mars 2017
4. Rapport du Président
5. Réorganisation de la part administrative de l'AVMC
6. Présentation et approbation des comptes 2017 et Rapport de vérification et approbation des comptes
7. Budget 2018 et adaptation des cotisations
8. Élections statutaires, comité 2018
9. Divers

L'ordre du jour modifié est accepté par l'assemblée à main levée à l'unanimité.

## **3. Approbation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 mars 2017 à l'EPFL Sion.**

La lecture du procès-verbal de l'assemblée générale 2017 n'étant pas demandée et aucune remarque n'étant faite à son encontre, ce dernier est accepté à l'unanimité.

## **4. Rapport du Président**

Le président tient tout d'abord à remercier le comité qui œuvre quotidiennement à la défense des intérêts de l'association.

Notre association compte 254 membres à ce jour, effectif toujours en progression.

Les membres du comité participent en totalité à plus de 80 séances par année dans 10 commissions différentes.

Comme mentionné lors de notre dernière assemblée de mars 2017, nous sommes entrés dans une phase de promotion et de défense active de nos professions en étroite collaboration avec Constructionvalais. Elle comporte une présence soutenue sur deux axes principaux :

- Nous avons participé avec Constructionvalais à la phase consultative de la révision de la Loi sur les marchés publics au niveau fédéral en y apportant une part importante d'amendements. Le projet de loi contenait une clause dangereuse pour nos professions, qui considérait le lieu de production des études comme référence et non le lieu d'exécution du travail à savoir le lieu du chantier. Nous avons demandé de corriger ce point. Nous avons déposé aussi la demande d'introduire dans la loi le système de la double enveloppe permettant au maître d'ouvrage de choisir en premier lieu les compétences du mandataire et ensuite de considérer les prix des bureaux les plus adaptés au marché. Aux dernières nouvelles de la commission, les 2 amendements ont été acceptés. Nous attendons la nomination de la commission cantonale pour avancer dans ce dossier.
- Comme indiqué lors de dernière assemblée, nous avons participé à la mise sur pied de l'Observatoire des marchés publics romands en rejoignant 4 autres cantons, Vaud, Neuchâtel, Jura et Fribourg. Cet observatoire est financé à parts égales entre les associations patronales et les sections cantonales de la SIA. La convention a été signée par tous les partenaires en juin 2017 et l'observatoire a été lancé officiellement le 23 janvier dernier à l'université de Fribourg en présence notamment de Monsieur le Conseiller Aux Etats Olivier Francey. Le but premier de l'observatoire est d'améliorer la qualité des appels d'offres destinés aux mandataires. L'observatoire émet des fiches telles que décrites dans les détails lors de notre assemblée 2017. Ces fiches sont envoyées à nos membres pour les informer et les encourager à participer aux marchés mis en soumission.
- Nous avons collaboré avec la SIA en ce qui concerne la formation professionnelle.
- Nous avons eu des contacts réguliers avec le service de la protection des travailleurs. Le but à atteindre est de faire reconnaître nos salaires mentionnés sur le contrat type pour pouvoir détecter la sous-enchère.

- Concernant la Nouvelle loi sur les constructions, nous encourageons les communes à réviser les règlements pour profiter des avantages qu'offre la nouvelle loi notamment en abolissant les distances aux limites dans les zones à forte densité (centres de villages et villes) et la possibilité de faire reconnaître un volume existant pour en pérenniser le droit acquis en cas de reconstruction.  
Nous demandons dans les petites communes de professionnaliser les services techniques.
- Les projets attendus pour 2018 sont conséquents ..., entre la révision de la Loi sur les marchés publics en juin à Berne, en Valais pour cet automne nous l'espérons, la formation professionnelle en collaboration avec la SIA, le renforcement du contrat type de travail, la révision des critères des listes permanentes nous nous retrouvons devant un défi grandissant.

## **5. Réorganisation de la part administrative de l'AVMC**

Au vu de ce qui précède et au terme de 15 ans de travail intensif, votre comité vous propose de passer à une organisation plus professionnelle. Nous avons vu ces derniers mois que l'évolution législative pouvait être dangereuse et sournoise (cf. révision de la Loi sur les marchés publics). Les attaques de la COMCO contre les tarifs officiels KBOB maximaux (!) et contre la norme SIA 102 nous envoient un avertissement clair.

Le comité de milice tel qu'il est constitué aujourd'hui est compétent et disponible pour prendre les décisions qui s'imposent mais il arrive à la limite de ses possibilités pour avancer dans des dossiers qui demandent plus de temps.

Nous vous proposons de nous adjoindre l'aide de la nouvelle secrétaire et porte-parole de Constructionvalais, Chiara Meichtry, pour des raisons évidentes de synergie. Une part importante de son travail recoupe nos besoins. Nous avons élaboré un cahier des charges précis pour la part fixe de travail et lui avons demandé une offre de service.

Le président ouvre le débat à ce sujet. Alain Berthouzoz, ancien président de l'AVMC pense que cette solution peut être un bien productif pour l'association. Hubert Glatten dit que "c'est dans l'air du temps" et que la démarche est intéressante.

Sans autre avis ou remarque, le président part du principe que cette réorganisation est en ordre et en donnera les résultats à la prochaine assemblée générale.

## **6. Présentation et approbation des comptes 2017 et Rapport de vérification et approbation des comptes**

Le rapport de l'organe de contrôle est rédigé par MM Michel Troillet et Jérôme Déchannez. Sur la base des vérifications effectuées, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les comptes 2017 tels que présentés et d'en donner décharge au comité et aux vérificateurs.

L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité et donne décharge au comité.

## **7. Adaptation des cotisations et budget 2018**

Au vu de ce qui précède en termes d'organisation et des comptes 2017, votre comité vous propose un réajustement de cotisations. M. Pierre-Alain Gabbud nous donne les détails des cotisations actuelles et les modifications proposées. En résumé les cotisations évolueront entre 270.- et 928.- et suivront une gaussienne répartie plus régulièrement. Le but de l'association n'étant pas de thésauriser, le comité propose un coefficient  $C=100'000 : 0.8-1.2$  soit une adaptation annuelle possible en fonction des besoins immédiats.

Le projet de budget est présenté par le trésorier Pierre-Alain Gabbud.

Le total des produits est estimé à Frs 120'000 et le total des charges à Frs 119'970, ce qui prévoit un résultat de l'exercice de Frs 30.

Le budget inclut le poste de secrétariat prévu pour un montant estimé à Frs 25'000. Les défraiements du comité sont estimés à la baisse.

L'assemblée accepte le budget tel que présenté à l'unanimité.

## 8. Élections statutaires, comité 2018

Le comité actuel est composé des personnes suivantes :

Président	Joseph Cordonier
Vice-président	Sylvain Dumoulin
Caissier	Pierre-Alain Gabbud
Secrétaire	Vivianne Zehnder
Site Web	Alexandre Blanc
Membres	Jean-Michel Darioli Christian Andenmatten Fabian Loretan

Pour des raisons évidentes, Sylvain Dumoulin doit nous quitter après juste une année de travail en commun. Nous lui souhaitons pleins succès dans ses nouvelles fonctions présidentielles. Pour lui succéder Sylvain nous propose M. Pierre Bruchez, ingénieur civil du bureau LBI à Collombey Muraz.

Le comité actuel arrive à la fin de son mandat statutaire. Joseph Cordonier a remis son mandat de président mais pour des raisons d'organisation, M. Pierre-Alain Gabbud actuellement vice-président lui a demandé de prolonger d'une année ses fonctions auprès de l'AVMC.

3 personnes nous ont soumis leur démission arrivant au bout de leur mandat, il s'agit de Viviane Zehnder, de Jean-Michel Darioli et de Christian Andenmatten. Nous les remercions vivement pour leur engagement. Les personnes suivantes ont été sollicitées et nous ont répondu favorablement pour intégrer le comité. Il s'agit de Laurence Salamin architecte, Amélie Roduit Thurre architecte et de Blaise Bourban ingénieur CVS.

Ainsi, le comité 2018 se présente comme suit :

Président	Joseph Cordonier
Vice-président / caissier	PierreAlain Gabbud
Vice-président /site web	Alexandre Blanc
Secrétaire	Pierre Bruchez
Membres	Amélie Roduit Thurre Laurence Salamin Fabian Loretan Blaise Bourban

Les personnes ci-dessus sont élues à l'unanimité et par applaudissements.

## 9. Divers

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les personnes qui ont pris la parole, clôt l'assemblée et invite les personnes présentes au repas organisé au restaurant de l'aéroport de Sion.

Procès-verbal tenu par la secrétaire, Viviane Zehnder